Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 5 (1897)
Heft: 5

Artikel: Un prisonnier d'état sous le régime bernois : Muller de la Mothe
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-7312

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

5me année. No 5. Mai 1897.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

UN PRISONNIER D'ÉTAT SOUS LE RÉGIME BERNOIS

MULLER DE LA MOTHE

IX

Le lecteur n'apprendra pas sans un certain étonnement que la lettre suivante de Muller de la Mothe à Maurice Glayre est datée de..... Francfort-sur-le-Mein, le 14 octobre 1792. Il comprendra alors pourquoi le prisonnier d'Aarbourg semblait se désintéresser depuis quelque temps de la revision de son procès pour ne penser qu'à ses affaires pécuniaires.

Muller avait très habilement détourné l'attention du gouverneur de la forteresse en montrant qu'il prenait toutes les dispositions nécessaires pour passer l'hiver dans son cachot. Il avait sans doute réussi dans la même mesure à faire croire qu'il se confiait enfin tout à fait à la bonté et à la clémence de LL. EE. et attendait tout des événements.

Dans le même temps, cependant, il n'avait pas négligé de saisir continuellement les moyens d'arriver à recouvrer la liberté. On a vu dans une de ses lettres antérieures que le porte-clefs qui l'accompagnait tous les jours pendant l'heure de promenade lui avait montré quelque sympathie et avait cherché, dans la mesure de ses moyens, à alléger

son sort. Muller chercha et réussit à posséder d'une manière permanente la bienveillance de ce modeste fonctionnaire et s'en servit pour faciliter son évasion, aussi bien que celle de son ami Rosset.

« La Providence ne les abandonna point, dit en parlant des deux prisonniers d'Etat le rapport qui fut présenté en faveur de Muller en 1798 et auquel j'ai déjà emprunté quelques renseignements. Le cœur du geôlier devint sensible au malheur. Par lui, les grandes difficultés sont levées et, néanmoins, ce n'est encore qu'au travers des plus grands périls qu'ils parviennent à s'évader. Enfin le 3 octobre, après treize mois d'une rigoureuse détention, ils se retrouvèrent libres au pied des rochers imposants de la citadelle d'Aarbourg. »

La fuite de Muller et Rosset fut bientôt connue partout, mais ce ne fut qu'au bout d'un temps assez long que le public put en connaître le succès complet, les bruits les plus contradictoires coururent à ce sujet dans le pays. On en jugera par les lignes suivantes écrites par Ch. Masset à M. Glayre :

Montavaux [1], 28 octobre 1792.

« Puis-je vous faire une question au sujet de M. Muller ? Sa fuite a-t-elle réussi ? ou a-t-il été repris ? Des officiers du régiment de Watteville ont dit qu'ils (Muller et Rosset) avaient été arrêtés par un piquet de leur régiment à Dornan (Dornach ?) parce qu'ils n'avaient point de passeport, et, d'un autre côté, depuis quelques jours, on dit dans Yverdon, qu'ils ont passé en Angleterre. Je pense que vous savez ce qui en est et vous me ferez plaisir en me le communiquant... »

[1] Grande propriété qui se trouve à quelques minutes du village d'Orges sur la route d'Yverdon à Vugelles.

Voici maintenant la lettre de Muller dans laquelle il raconte pourquoi il avait cherché à recouvrer sa liberté et quels étaient ses projets d'avenir.

Francfort, le 14 octobre 1792.

« Je profite, mon bon et digne ami, de l'heureuse rencontre de M. Théophile Cazenove qui est ici pour se rendre directement en Suisse et veut bien avoir la complaisance de se charger de nos lettres. Dans nos circonstances, il était bien essentiel d'avoir une voie sûre pour écrire à nos amis. La bonne Providence, qui semble nous favoriser de toutes les manières, vient de nous la fournir de la façon du monde la plus fortuite. L'entrée des Français en Allemagne nous avait fait prendre une route détournée pour nous rendre en Hollande. Nous allions à Cassel lorsque nous avons appris la retraite des Français, ce qui nous a décidés à revenir sur Francfort[1], où Rosset a des parents de sa femme et où nous pouvons espérer d'être en sûreté, ce qui nous était infiniment heureux puisque nous y avons trouvé M. Cazenove[2] qui était porteur de lettres fort intéressantes pour Rosset et en même temps a pu nous remettre tout de suite des lettres de recommandation pour la Hollande où probablement nous irons nous embarquer pour l'Angleterre. Voilà notre projet, mais nous resterons ici jusqu'à ce que nous puissions savoir de nos amis ce qu'ils pensent et nous conseillent.

» Je m'assure que vous n'aurez point désapprouvé le parti que nous avons pris ; il ne pouvait pas se conseiller, mais après son heureux succès, on ne peut disconvenir

[1] C'était l'époque où les armées de Custine occupaient Mayence et les villes voisines des bords du Rhin. Ce chef avait même pénétré à Francfort mais ses troupes furent bientôt obligées par les Prussiens d'évacuer cette place.

[2] Rosset avait épousé une demoiselle Cazenove.

que c'est le coup le plus heureux qui pût nous arriver. Il fallait nécessairement un changement de position pour mettre nos amis dans le cas de pouvoir nous être utiles, car aussi longtemps que nous serions demeurés là enfermés, le parti de la sévérité qui nous y tenait ne se serait point relâché de la rigueur dont la raison d'Etat eût été le continuel prétexte.

» Aujourd'hui, la raison d'Etat peut nous devenir plus favorable ; les bons esprits trouveront moins d'obstacles pour se faire écouter. Il ne s'agit plus que d'adopter un plan de conduite qui ferme la bouche à nos ennemis et rende notre cause toujours plus belle et plus intéressante. Pour cela, nous devons nous montrer tranquilles et modérés. Voilà les principes d'après lesquels je suis d'intention de me montrer et d'agir.

» Dites-moi actuellement ce que vous croyez qui va se décider à notre égard. Nos biens seront-ils confisqués ou séquestrés ? Je crois plutôt à l'un qu'à l'autre. Mais de l'une ou de l'autre façon, ça rendra tout assez difficile pour le premier moment. Je m'attends bien que vous rencontrerez quelques difficultés pour être autorisé à m'envoyer de l'argent. C'est sur quoi je compte. Je ferai donc le moins de dépense possible. Malgré cela, il est impossible de se passer de l'argent nécessaire pour vivre. On me dit qu'en Angleterre, en se mettant à la campagne, on peut vivre à aussi bon marché qu'en Suisse ; si cela est, tout me décide à y aller. D'abord la raison de sûreté est une raison majeure, ensuite je pourrai m'y occuper à apprendre l'anglais et voir ensuite le parti que je pourrais en tirer. D'après les renseignements que donne à Rosset son beau-frère, sur l'Amérique, il me semble que je ne pourrais guère prendre un meilleur parti que d'y aller chercher un établissement.

» Il me paraît bien difficile que je puisse jamais revenir

prendre mes habitudes à Lausanne après une histoire aussi forte ; j'avoue que je ne sais trop quelle figure je pourrais y faire et que je ne pourrais guère y exister que péniblement. Cependant mon cœur y tient ; il me semble cruel de me voir dans la nécessité de m'éloigner de tous mes amis, de toutes mes connaissances, d'aller, à mon âge, chercher de nouvelles relations dans un pays où tout me sera étranger. Tout cela me paraît triste et difficile ; d'un autre côté, je vois encore bien des écueils. Guidez-moi, mon bon et digne ami, je me trouve dans des circonstances où il faut nécessairement du courage ; il ne s'agit plus que de savoir de quel côté je dois le diriger.

» Je sais fort bien que ce qui peut convenir à l'un ne convient pas à l'autre. Rosset, par exemple, a des raisons, des ressources qui peuvent le décider et qui ne sont point les mêmes pour moi. Cependant, je puis jusqu'à un certain point en tirer parti. S'il s'agit d'aller former un établissement en Amérique, je pourrais profiter des mêmes facilités. On lui propose d'acheter des terres ou de devenir le fermier de ceux qui font la spéculation d'acheter pour faire cultiver. Dans le cas que je puisse y transporter mon bien, il paraît probable que je me trouverais à même d'y former un établissement avantageux pourvu que j'y apporte l'activité nécessaire pour ce genre d'entreprise. J'avoue que je ne suis pas trop assuré d'être propre à ce genre d'industrie ; mais lorsque la nécessité y est, on fait de nécessité vertu. Tout ceci demande à être mûrement réfléchi et je compte beaucoup sur ce que votre amitié pour moi voudra me conseiller. Vous me connaissez ; vous connaissez ma portée ; c'est d'après cela qu'il faut se déterminer.

» En attendant que vous me disiez tout ce que vous pensez là-dessus, je me recommande à vous pour me faciliter les moyens d'avoir l'argent nécessaire et cela

selon la tournure des choses. Je ne crois point à la confiscation, mais au séquestre provisoire de mes biens. Dans ce cas, suis-je destitué du droit de disposer de mon bien par testament ? Je ne le crois pas ; pour lors mon testament peut donc vous mettre à couvert de tout. Celui que je vous ai fait parvenir par Mme Rosset pourvoit à tout et je puis vous assurer que vous pouvez vous y fier. Les 25 louis que j'ai tirés à Berne sont à présent toute ma richesse et déjà bien diminuée par les dépenses du voyage. En sorte que de nouveaux subsides me deviennent absolument nécessaires. Pour y pourvoir, j'espère que vous trouverez bien le moyen d'arranger les choses de manière à ce que je puisse avoir crédit chez Messieurs Blondel et Dapples pour la somme limitée de 100 louis avec laquelle je tâcherai d'aller aussi loin que je pourrai...

» ... Nous attendrons ici vos lettres. Vous voudrez bien m'écrire à l'adresse de M. Henri Gonthard à Francfort, sous le nom de M. Molite que j'ai pris pour plus de précaution.

» Je vous écris tout ceci à la hâte. Vous jugerez que je compte toujours autant sur votre indulgence que sur votre continuelle amitié. Mille choses, je vous en conjure, à tous ceux qui vous entourent ; je ne suis pas en peine qu'ils ne partagent avec vous le plaisir de me sentir en liberté, car, je le répète, je ne saurais mettre en doute qu'actuellement vous ne soyez charmé du succès d'une entreprise aussi périlleuse... »

Muller de la Mothe ne resta pas à Francfort pendant un temps aussi long que le faisait prévoir la lettre qu'on vient de lire. Il quitta cette ville dès les premiers jours de novembre et le 12 du même mois, il adressa déjà à son ami les lignes suivantes datées de la Haye.

« Je viens dans ce moment, mon brave et digne ami, de recevoir votre bien bonne lettre du 30 octobre. Dès

lors, vous aurez reçu la mienne du 2[1] qui vous aura appris notre départ de Francfort pour nous rendre en Hollande et de là nous embarquer pour l'Angleterre, voyage que les circonstances nous ont fait juger indispensable. Pour mon compte, j'avais pensé à ne pas aller plus outre, et, dans cette idée, j'avais pris des informations pour des arrangements de pension à Offenbach, village près de Francfort, où j'aurais pu vivre à très bon compte. Rien ne pouvait me convenir mieux à tous égards. Mais les Français sont venus dans le moment où, à Francfort, on s'en croyait le plus à l'abri. Ayant fait 50 lieues de détour pour éviter qu'on pût dire que nous avions joint les Français, nous nous serions éloignés sur le champ si, d'un autre côté, mon compagnon de voyage n'avait pas été dans l'incertitude sur le parti que prendrait sa femme. Il était possible qu'elle fût en route pour le rejoindre et vous sentez la force d'une pareille raison.

» Dès que Rosset a su que sa femme ne venait pas, notre parti a été pris sur le champ. A Coblentz, nous avons rencontré l'avant-garde des Prussiens qui, dit-on, viennent pour reprendre Mayence.

» Notre voyage, du reste, s'est fait le plus heureusement possible. A Amsterdam, nous avons appris la défaite de l'armée autrichienne et les succès de Dumouriez dans les Pays-Bas qui font grande sensation en Hollande où l'on n'est guère tranquille : nouvelle raison pour passer en Angleterre. Demain nous irons rejoindre le paquebot qui part le mercredi et le samedi. Reste à savoir si nous pourrons être du premier départ. Nous craignons que les derniers événements ne soient la cause d'une foule de partants comme nous. Rosset, qui me charge de vous dire

[1] Cette lettre n'a pu être retrouvée.

mille choses, vous prie de ne pas faire mention à sa femme de l'embarquement...

» ... Relativement au parti que j'aurai à prendre, je pense comme vous. On ne peut rien déterminer avant de savoir le point d'où il faudra partir. En attendant, je ne puis m'empêcher de calculer mon avenir sur toutes ces différentes alternatives et même il faut se prémunir de courage à tout événement.

» Je vous ai laissé apercevoir quels sont les projets que je puis former si on se porte aux dernières extrémités, pour lors, je crois que vous serez forcé de l'approuver. De mon côté, je puis bien vous le dire, je ne prendrai jamais ce parti que par nécessité et tout ce que je désire, c'est le repos et la tranquillité par dessus tout de revoir les bons amis auxquels mon cœur tient par tous les liens de la reconnaissance. Mais j'avoue que cet ardent souhait est continuellement altéré par la pensée de toutes les difficultés à ce qu'il puisse s'accomplir et cela suffit pour mettre bien de l'ombre dans mon existence actuelle. Cependant, je ne renonce pas à l'espérance et je sens que j'en ai besoin pour jouir du bonheur de me revoir en liberté. Vous avez raison de penser qu'il doit me suffire pour le coup d'avoir cette jouissance ; cela est si vrai que toutes les autres me sont devenues indifférentes. Il me sera donc aisé de me restreindre à tout ce qu'exige ma position actuelle. En Angleterre, mon dessein est de me mettre en pension dans le même village où est de Brenles ; on dit que 100 louis suffisent là pour vivre et je vous promets bien que je ne ferai aucune dépense qui puisse aller plus loin. Je tâcherai d'apprendre l'anglais ; j'en ferai ma plus grande occupation. Aussitôt que je serai posé quelque part d'une manière un peu stable, je vous en donnerai des nouvelles. J'espère que ce sera de suite, car notre intention est de rester tout au plus deux jours à Londres et de nous

rendre immédiatement à la campagne. Voilà, j'espère, un plan et une conduite que vous approuverez...

» M. »

(A suivre). Eug. MOTTAZ.

LES ANCIENNES RELATIONS DE LA SUISSE ET DE L'ITALIE

(Suite).

LE PAPE OU LE ST-SIÈGE

Les cantons catholiques presque seuls ont conservé des relations avec la cour de Rome, et elles sont presque réduites à rien de nos jours, sauf le for spirituel et épiscopal.

Si j'en excepte un traité d'alliance peu connu que Sixte IV conclut en 1476, je ne connais que trois traités que les guerres d'Italie engagèrent les papes Jules II, Léon X et Paul IV à conclure avec les Suisses. Le premier traité fut l'alliance offensive et défensive, conclue le 4 mars 1510, et qui devait durer cinq années. Les cantons et leurs coalisés s'y engagèrent à faire marcher 10,000 soldats à la première réquisition du pontife dans le cas où il serait attaqué, et si ce corps n'était pas suffisant, il devait être suivi d'une nouvelle levée de 15,000 hommes. En conséquence de ce traité, les Suisses accordèrent à Jules II une première levée de 8000 hommes qui fut renforcée d'une seconde de 4000; mais les chefs de ces corps se voyant engagés auprès de Varèze sans artillerie, craignant d'être désavoués et punis par leurs souverains, en faisant une guerre ouverte à la France, ils prirent le parti de faire rentrer leurs troupes par la voie de Bellinzone dans leurs cantons respectifs. Le pape ayant voulu prendre à ce sujet vis-à-vis de ceux-ci le ton du reproche menaçant, les cantons se détachèrent alors d'une alliance qui ne pouvait que leur être funeste.

Mais Léon X ayant pris vis-à-vis du Corps helvétique des tournures plus douces et plus adroites, il renouvela avec lui, pour toute la durée de son pontificat, le traité de 1510; et le traité nouveau conclu à Berne le 10 août 1514 portait pour conditions :

1. Que le souverain pontife ne conclurait ni paix ni alliance avec les ennemis du Corps helvétique sans y faire participer les cantons et leurs co-alliés.

2. Qu'il soudoierait, pour la défense du duché de Milan, 8000 Suisses et 800 lances.